

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2010

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 6 avril 2010, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

## **Présents :**

RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, GOUJAT Jackie, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, FEINDEL François, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, CANALE Aude.

**Absents ayant remis procuration :** DAUNA Jean-Vincent (pouvoir à F. FEINDEL), DIAB Noua (pouvoir à JC LEGEAY), BOULVRAIS Daniel (pouvoir à F. RIESTER), MONTOISY Alexis (pouvoir à G. MOTOT)

**Absents excusés :** MARTIG-DECES Laetitia,

soit 28 présents, 4 absents représentés, 1 absente excusée, 32 votants.

YVON Marie-Ange, secrétaire de séance.

*L'enregistrement étant de très mauvaise qualité, certains passages sont inaudibles et n'ont pas permis une retranscription totale.*

M RIESTER : Je vous prie d'excuser mon retard, mais j'étais avec des Collègues du Territoire pour le lancement du Comité de pilotage d'étude pour la fusion des intercommunalités des Communautés de Communes de la Brie des Templiers, des Trois rivières et de la Brie des Moulins. On aura l'occasion d'y revenir lors de prochains conseils municipaux.

## **Modification de l'ordre du jour**

M. RIESTER : Dans le cadre de la construction d'une maison des associations sportives au Parc des Sports, il était question dans l'ordre du jour qui vous a été transmis de demander une subvention au Centre National pour le Développement du Sport. Etant donné qu'il s'agit d'un projet en basse consommation d'énergie, nous avons souhaité aussi en même temps lors de ce conseil du 12 avril demander des subventions auprès de l'ADEME et de la REGION ILE DE FRANCE.

Nous vous demandons d'accepter ces deux demandes de subvention qui s'ajoutent au point 11, et constituent les points 11a et 11b.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

## **Information**

M. RIESTER : Nous étions de nombreux élus à être satisfaits de l'inauguration de la maternité. Cette réalisation est l'une des premières du projet d'établissement 2009-2014 du Centre Hospitalier de Coulommiers. Vous savez que d'autres projets d'établissement ont été votés par le Conseil d'administration. Ce projet a été réalisé à la

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

fois par le personnel médical et para médical, le conseil d'administration, la tutelle, les représentants syndicaux. Ce projet d'établissement a été validé par le Conseil d'administration et la tutelle et va conduire à un nouvel hôpital puisque 60 millions d'euros vont être investis dans les 5 ans pour réaliser le schéma directeur immobilier du Centre hospitalier de Coulommiers. Une première réalisation à court terme est la rénovation de la maternité avec des nouvelles chambres bien plus modernes, plus confortables. Des chambres individuelles pour répondre à une demande de plus en plus fréquente des mamans. Tous ont été conquis par cette nouvelle maternité et on aura très vite dès la rentrée de Septembre la suite des travaux avec la néo natalité qui va être aussi rénovée. Par la suite il y a un grand projet de construction d'un nouveau bâtiment au centre hospitalier avec de nouvelles urgences, de nouveaux blocs opératoires, d'une nouvelle chirurgie ambulatoire, d'un nouveau service à domicile. Les anciens bâtiments seront vraisemblablement tous rénovés. Ce qui permettra vraiment d'avoir un bel hôpital à l'horizon 2014. Je voulais vraiment insister sur ce point. Beaucoup d'élus du territoire étaient agréablement surpris de la qualité de l'établissement en matière de maternité, cela fait vraiment plaisir à voir.

Je voulais vous dire aussi que la Foire Internationale aux Fromages et aux Vins s'est très bien passée, même s'il y avait un tout petit peu moins de monde que d'habitude, globalement une grande satisfaction pour les participants et les visiteurs, particulièrement une belle soirée avec Adamo. C'était une belle Foire Internationale aux Fromages et aux Vins.

M. THIERRY : M. le Maire, au sujet de l'hôpital, tout le monde se réjouit du fait que l'on puisse rénover l'hôpital. 12 millions d'euros par an, tant mieux. Vous parlez équipement, des murs, des bâtiments très bien. L'hôpital c'est aussi des hommes et des femmes. Ce que j'entends de l'hôpital, c'est un manque de personnel. Cela aussi ça compte. Je voulais simplement souligner qu'un hôpital ce n'est pas seulement des bâtiments, c'est aussi des gens qui travaillent bien sûr des gens qui sont malades, mais aussi des gens qui travaillent. Quand on va à l'hôpital on entend et on constate ce manque de personnel.

M. RIESTER : C'est vraiment qu'il y a un certain nombre d'efforts importants qui ont été consentis par l'ensemble du personnel pour rétablir l'équilibre de l'hôpital. Cela avait été une grosse préoccupation, à juste titre du personnel, de patients de la Direction, du Conseil d'administration toutes celles et ceux qui sont attachés à l'hôpital de Coulommiers, de voir qu'il y avait des déficits relativement importants qui s'étaient creusés et aujourd'hui on a pu avoir un retour à l'équilibre grâce à un certains nombre d'efforts des personnels, mais aussi grâce à une augmentation de l'activité. On a la chance à Coulommiers d'avoir un personnel remarquable à l'hôpital, des soins remarquables, une attractivité forte. Tout cela a permis de retrouver un équilibre budgétaire et vous avez raison de pointer la grande qualité des équipes de l'hôpital de Coulommiers. Il faut en interne, avec la Direction, les syndicats, les personnels médicaux, non médicaux, trouver le meilleur équilibre possible. Je sais que les discussions sont régulières, on peut constater une vraie dynamique aujourd'hui et une perspective. Ce qui était le plus difficilement vécu par les équipes était l'absence de perspective. Aujourd'hui, il y a un schéma d'établissement. Il y a des investissements de prévus. Quand on investit c'est aussi le gage d'un avenir pérenne. Je crois que le fait qu'on ait un nouveau bloc opératoire alors qu'un certain nombre de personnes, ici même dans l'opposition, estimaient que c'était vraisemblablement la fin de la chirurgie. Je pense que c'est aussi un moyen de conforter et de rassurer le personnel et les patients.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le fait qu'il y ait la construction de nouvelles urgences, c'est aussi d'améliorer la qualité et les conditions de travail des équipes et les conditions d'accueil des patients. Le fait qu'on puisse avoir 50 % de surface développée en plus pour le centre hospitalier de Coulommiers, c'est aussi le gage que dans l'avenir il conservera sa vocation d'hôpital public en partenariat avec deux autres centres hospitaliers que sont celui de Meaux et celui de Lagny (futur Jossigny) afin de créer un véritable centre hospitalier régional avec des synergies, avec des complémentarités, avec la sécurité des soins pour les patients.

Vraiment, je crois que l'on peut se satisfaire de la dynamique humaine qui se crée autour de ce centre hospitalier. Evidemment, il y a encore des choses à voir, il y a encore des problèmes à résoudre, rien n'est jamais gagné, il faut continuer à regarder cela avec attention, mais vous pouvez compter sur le conseil municipal, sur le Conseil d'administration et surtout celles et ceux qui sont déterminés à défendre à porter l'Hôpital de Coulommiers de veillez à tous ces points si essentiels pour l'avenir.

Mme CANALE : M. le Maire tout ce que vous nous dites nous rassure. Maintenant on reste un petit peu inquiet. Je pense qu'on sera tout à fait rassuré quand Jossigny sera ouvert.

Par ailleurs, l'objectif de la nouvelle maternité est d'atteindre 1200 accouchements par an. Aujourd'hui, on est à 800 accouchements par an. La question que je me pose, sachant que la démographie n'augmente pas à la vitesse grand V, c'est où trouve-t-on les futures mamans ?

M. RIESTER : En transmettant un message positif. En attirant les mamans qui veulent un confort d'hôtellerie à la maternité, puisque cela fait partie de l'attractivité. Un confort vraiment moderne, avec des chambres individuelles, des télé plasma. Cela fait partie de ce qui conditionne le choix des mamans pour accoucher. Ensuite c'est le bouche à oreilles positifs. Je veux dire en transmettant des ondes positives pour dire qu'on est rassurés, optimistes et confiants en l'avenir. C'est comme cela qu'on va faire en sorte que les habitants de notre territoire viennent se soigner à Coulommiers. Beaucoup d'entre eux ne se soignent pas à l'hôpital de Coulommiers, mais dans d'autres hôpitaux privés.

Donc ensemble, portons l'image positive de l'hôpital. Portons la confiance qu'ont les équipes de l'hôpital en leur établissement et qu'un grand nombre de personnes voient qu'il y a une vraie dynamique qui s'est enclenchée. De grâce, ne continuez pas à avoir ce message d'inquiétude, de morosité, de sinistrose, au contraire, soyons enthousiastes. On a la chance d'avoir un nouvel hôpital qui va être construit dans à peine les cinq ans qui viennent, c'est une chance vraiment extraordinaire, faisons passer le message politique. Vous avez un rôle dans l'opposition municipale en étant solidaires de ce qui se passe, des personnels, des équipes de l'hôpital qu'ils ressentent bien cette dynamique forte. Soyez participatifs et non pas réfractaires.

M. THIERRY : M. le Maire quand on vous écoute, on sent bien que vous vendiez des voitures. Ce n'est pas parce que la concession est jolie que les mamans vont se précipiter. Ce n'est pas tout à fait comme cela. Il y a de l'humain.

M. RIESTER : De l'humain il y en a. On a de la chance d'avoir des équipes extraordinaires, je vous rassure. Aujourd'hui, une maman, un papa au moment de

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

choisir l'établissement pour accoucher tiennent compte de la qualité de la chambre, s'ils sont dans une chambre seuls ou pas, si le lit est confortable ou pas, cela fait partie des critères de choix. Portez avec nous l'enthousiasme autour de l'hôpital. Venez rencontrer les équipes. Venez à l'inauguration de la maternité et vous aurez le même enthousiasme pour cet hôpital de Coulommiers. Franchement je ne comprends même pas que vous continuiez à avoir ce message négatif sur l'hôpital.

M. THIERRY : C'est vous qui le recevez mal. On a lu le rapport M. le Maire.

M. RIESTER : M. Thierry, est-ce que Mme CANALE vient de dire qu'elle était inquiète sur l'avenir de l'hôpital ? Donc, vous continuez à faire passer des ondes négatives.

Mme CANALE : Concernant la maternité, je vais vous faire plaisir, je pense que la maternité est très bien, il n'y a pas de problème. Ce n'était pas un service qui semblait en difficulté et maintenant, je me dis où est ce qu'on va encore trouver des mamans supplémentaires.

M. RIESTER : on passe à l'ordre du jour parce qu'on en sortira pas.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2010**

Le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance du 1<sup>er</sup> février 2010. Les absents s'abstiennent.

#### **Question n° 1**

### **ADHESION DE LA COMMUNE DE PEZARCHES AU SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) DE COULOMMIERS**

M. RIESTER expose le projet de délibération.

La commune de Pézarches a rejoint la Communauté de Communes des Trois Rivières. Il convient de faire en sorte que la commune de Pézarches intègre le Syndicat pour l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie de Coulommiers qui est le document d'urbanisme territorial entre le PLU local et le Schéma Directeur de la Région de Ile de France.

Par délibération du 4 février 2010, le Comité Syndical a accepté l'adhésion de la commune de PEZARCHES au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du bassin de vie de Coulommiers.

Aussi, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune dispose de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle commune.

Compte tenu de la volonté d'intégrer cette commune dans une logique de territoire, il est demandé au conseil municipal d'en accepter l'adhésion.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. THIERRY : ... (inaudible) Saint Augustin sont adhérentes à ce SCOT. J'ai lu dans le journal local, qu'il y avait souci là bas sur Pézarches à propos de l'implantation d'un centre commercial. Est-ce qu'il y a un rapport ? Est-ce que ce sujet sera discuté dans le cadre du SCOT ?

M. RIESTER : Les questions urbanistiques, commerciales font partie des sujets discutés dans le cadre d'un SCOT.

M. THIERRY : Est-ce que vous pensez que la commune souhaite adhérer au SCOT pour cette raison ?

M. RIESTER : Non, je rappelle l'explication que je vous avais donnée. Pézarches a décidé d'adhérer à la Communauté de communes de l'avenir des Trois Rivières. C'est fait, elle est dans la communauté de communes de l'avenir des Trois Rivières. Donc, elle va participer à toutes les actions intercommunales de la communauté de communes de l'avenir des Trois Rivières. Donc par cohérence, l'idée c'est d'intégrer le syndicat qui va définir le développement, l'aménagement entre autre et pas seulement, de notre bassin de vie dont la Communauté de Communes de l'avenir des Trois Rivières fait partie. Mais effectivement l'objectif du SCOT c'est d'avoir une vision globale sur les zones à développer en commerces, en habitat, en espaces verts, en espaces culturels.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'adhésion de la commune de PEZARCHES au SCOT du bassin de vie de Coulommiers

### **Question n° 2**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU STIF (SYNDICAT DES TRANSPORTS ILE DE FRANCE)-AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE A PROXIMITE DU COLLEGE HIPPOLYTE REMY**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Nous allons aborder les demandes de subventions d'une part auprès du STIF, le Syndicat des Transports Ile de France et d'autre part auprès du Conseil Général pour pouvoir construire une gare routière à proximité du collège Hippolyte Rémy. Je vous en ai déjà parlé. En fait la répartition des élèves au Collège était illogique. Nous faisons venir des élèves au Centre ville nombre de cars, à un moment jusqu'à 11, circulaient en l'espace de 35 minutes au niveau du Collège Lafayette en centre ville et par contre les élèves du centre ville se déplaçaient au collège Hippolyte Rémy.

Nous avons, grâce à l'aide du Conseil Général, repensé la répartition des élèves et tout doucement, au fil de 4 années nous allons reconstituer le peuplement de ces deux

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

collèges. C'est-à-dire que les enfants du centre ville vont maintenant aller à La Fayette et les enfants du quartier de Vaux et des sept communes environnantes (Chailly en Brie, Marolles-en-Brie, Beauthel, Mauperthuis, Saints, Amilly et Dagny), vont aller progressivement au Collège Hippolyte Rémy. Cette année il n'y a que les élèves de 6<sup>ème</sup> qui sont concernés et l'année prochaine, les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, etc... de façon à ce que ce soit progressif, tout en respectant la fratrie pour que les parents n'aient pas à aller dans plusieurs établissements.

Nous avons besoin maintenant d'aménager les abords d'Hippolyte Rémy et de réaliser une gare routière pour que les cars puissent venir stationner sans danger pour les élèves. C'est cette construction de gare routière que nous vous demandons maintenant de bien vouloir faire subventionner, d'une part auprès du STIF, d'autre part auprès du Conseil Général.

Je vous donne les chiffres :

STIF : 110 000 euros par poste à quai (plafond de la dépense subventionnable) financés à 50% soit une subvention correspondant à 385 000 euros pour 7 quais.

Région : 95 000 euros par poste à quai (plafond de la dépense subventionnable) financés à 50% soit une subvention correspondant à 332 500 euros pour 7 quais.

Cela facilitera la vie des collégiens. Ils n'auront plus à traverser la Rue Marcel Clavier qui à l'heure actuelle est très fréquentée. Les parents trouveront un stationnement en face du collège. De plus cela facilitera le stationnement au niveau de la piscine et du cinéma et du Parc des Capucins.

J'ai résumé les deux demandes de subventions.

M. THIERRY : Qui est le propriétaire actuel du terrain ?

Mme MOTOT : EDF.

M. THIERRY : Nous pensons bien sûr, quand il s'agit de la sécurité des enfants que c'est un projet à réaliser. Je voudrais en profiter pour, d'avance, remercier le Conseil Régional et souligner que les Columériens, comme tous les Franciliens, ont reconnu le travail ....(inaudible)

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- demande une subvention au taux maximum au Syndicat des Transports Ile de France,
- autorise le maire à signer la convention avec le STIF et tous les actes afférents
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 3

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION-AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE A PROXIMITE DU COLLEGE HIPPOLYTE REMY**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Depuis la rentrée de septembre 2009, le collège Hippolyte Rémy accueille les enfants issus des communes extérieures (Chailly en Brie, Marolles en Brie, Beauthel, Mauperthuis, Saints, Amillis et Dagny) en plus des enfants provenant du quartier Sud de Coulommiers.

L'objectif de cette nouvelle sectorisation était notamment de désengorger et de réduire la circulation en centre ville (aux abords du collège Lafayette).

Aujourd'hui, trois lignes desservent le collège au lieu d'une. Les arrivées et départs d'autocars sont simultanés et sont au nombre de 6 à 7 maximum. Actuellement l'accueil des autocars se fait à la fois sur le parking du Syndicat Mixte de la Piscine et sur les deux emplacements de stationnement auparavant dévolus aux véhicules légers. Cet aménagement provisoire contraint les élèves à traverser la rue Marcel Clavier ce qui n'offre pas des conditions maximales de sécurité.

C'est dans ce cadre, qu'il a été inscrit au titre du budget 2010, l'aménagement d'une gare routière à proximité du collège Hippolyte Rémy.

Le projet qui a été présenté au principal du collège, au STIF et à la Région a reçu l'avis favorable de chacun.

Le montant de l'équipement a été estimé à 965 000 euros TTC (y compris l'acquisition foncière) et son financement se fera de la manière suivante :

STIF : 110 000 euros par poste à quai (plafond de la dépense subventionnable) financés à 50% soit une subvention correspondant à 385 000 euros pour 7 quais.

Région : 95 000 euros par poste à quai (plafond de la dépense subventionnable) financés à 50% soit une subvention correspondant à 332 500 euros pour 7 quais.

Outre la sécurisation des déplacements des Collégiens, ce projet facilitera l'accès aux équipements publics de proximité (cinéma, piscine, parc des capucins, parc des sports).

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire à solliciter une subvention au taux maximum à la Région

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- demande une subvention au taux maximum à la Région,

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

### **Question n° 4**

#### **REGIE DE RECETTES DU SERVICE ENFANCE-MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la volonté de moderniser les modes d'encaissement des prestations fournies par la ville de Coulommiers et de faciliter les démarches des administrés, il a été décidé la mise en place de nouveaux modes de paiement pour les administrés.

Ce dispositif engendre des frais de transactions supportés par la commune. Aussi, sur les recommandations de la trésorerie principale, il a été décidé d'établir un montant minimum pour accepter le paiement par carte bancaire à hauteur de 12 euros.

Je pense que c'est bien accueilli par les parents de permettre le paiement par la carte bancaire.

M. RIESTER : et nous travaillons pour demain permettre un paiement par internet.

M. THIERRY nous sommes favorables à tous modes de paiement, en monnaie, par chèque, par carte bleue. Je pensais aussi au paiement par électronique. En revanche quand on voit qu'aujourd'hui les fastfoods pour 1 € acceptent la carte bleue c'est dommage qu'une collectivité ne puisse pas s'offrir le service. Je regrette qu'on ne puisse pas faire de même. On s'abstiendra sur la question mais nous sommes évidemment favorables à tous modes de paiement.

M. FOURNIER : Je vais donner quelques éléments de réponse. Il est possible que les fastfoods aient négocié des taux de transactions plus attractifs. Pour autant, je vous ferai remarquer que ces frais de transaction, c'est la communauté qui les assume il y a effectivement une part fixe sur chaque transaction et un pourcentage sur le montant encaissé. Donc délibérément nous avons choisi de faire coordonner ces frais de transaction avec le tarif minimum du prix d'une place au service culturel que nous avons aligné cette tarification de 12 euros avec le service de la restauration et du service enfance. Plus le montant est important moins on a de part fixe à assumer, c'est aussi l'argent de la collectivité. C'est l'argent que nous allons devoir décaisser, sans augmenter les tarifs ni au culturel, ni au service enfance. Il y a un moment il faut assumer un certain nombre de décisions et le talon mini en termes de transaction fait qu'on va éviter d'avoir à payer des frais.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche)

-Complète l'article 5 comme suit :

les recettes encaissées par carte bancaire devront représenter un minimum de 12 euros.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Question n° 5**

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES FREQUENTANT UNE ECOLE DE LUZANCY**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Durant l'année scolaire 2008/2009, un enfant columérien en résidence à la « MAISON DES ENFANTS » à LUZANCY, structure qui n'existe pas à Coulommiers, a fréquenté l'école de LUZANCY ;

Cette commune demande une participation annuelle de 630.13 euros par élève.

M. THIERRY : Mme MOTOT, je voudrais savoir comment s'appelle cette structure à Luzancy. Je connais la CLIS à la Ferté sous Jouarre.

Mme MOTOT : Je ne sais pas exactement quelle formation ils ont. Il faut que je me renseigne. Donc je me renseigne et je vous le dis.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de verser 630.13 euros à la commune de LUZANCY pour les frais de scolarité d'un enfant columérien pour l'année scolaire 2008/2009.

### **Question n° 6**

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES FREQUENTANT UNE ECOLE DE LA FERTE SOUS JOUARRE**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Durant l'année scolaire 2007/2008 :

3 enfants columériens en résidence à la « MAISON DES ENFANTS » à LUZANCY, structure qui n'existe pas à Coulommiers, ont fréquenté une école de la FERTE SOUS JOUARRE

Durant l'année scolaire 2008/2009 :

2 enfants columériens en résidence à la « MAISON DES ENFANTS » à LUZANCY, structure qui n'existe pas à Coulommiers, ont fréquenté une école de la FERTE SOUS JOUARRE

2 enfants columériens ont fréquenté une CLIS pâtisserie à la FERTE SOUS JOUARRE, classe qui n'existe pas à Coulommiers dans cette spécialité.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cette commune demande une participation annuelle de 575,53 euros par élève pour 2007/2008 et de 577,64 euros par élève pour 2008/2009.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de verser à la commune de LA FERTE SOUS JOUARRE 1726 ,59 euros pour les frais de scolarité de 3 enfants columériens pour l'année scolaire 2007/2008 et 2 310,56 euros pour les frais de scolarité de 4 enfants columériens pour l'année scolaire 2008/2009

### **Question n° 7**

#### **CONCLUSION D'UN AVENANT N°5 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

La conduite, l'entretien, la surveillance et la garantie totale des installations de chauffage de la commune sont assurés par la société DALKIA au titre d'un marché conclu en décembre 2004.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant n°5 à ce marché afin de prendre en compte les évolutions du parc d'installations thermiques. Cet avenant a pour objet d'intégrer le Point d'Accès aux Droits pour les prestations de fourniture d'énergie (P1), de maintenance (P2) et de garantie totale (P3). Il conduit à augmenter le marché initial de 2,3 %.

Le cumul des avenants conduits à une diminution du montant global du marché de 0,45 %.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche, M. TREGOAT du groupe les Verts, Mme RABEY),

- APPROUVE la conclusion d'un avenant n°5 au marché n° 04-05 F conclu avec la société DALKIA pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques de la commune,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Question n° 8**

#### **AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DEFINIS DANS LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET LES TRAVAUX URGENTS DE REFECTION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

La réalisation des travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement de Coulommiers ainsi que la réalisation de travaux urgents de réfection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales nécessitent de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé des études et du suivi de l'opération.

Le programme de l'opération prévoit un ensemble de travaux d'assainissement à réaliser par phases successives, sur une durée de trois ans, dans les secteurs suivants :

Avenue des Lorinettes

Rue Marcel Clavier

Rue Abel Prouharam

Jardins familiaux

Rue Carnot

Promenade du bord de l'eau

Parc des Capucins.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 3 950 000 € HT. Le taux de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 13 % du montant des travaux au maximum.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 18 février 2010 pour désigner le futur maître d'œuvre et il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec le titulaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

M. THIERRY : On nous parle d'un taux de maîtrise d'œuvre à 13 %, à la question suivante, on nous parle 5 % entre 13 et 5, la fourchette est importante.

M. AUBRY : On a déterminé un plafond maximum pour obtenir la demande de subvention.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVER le programme de l'opération pour la réalisation des travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement de la Commune de Coulommiers ainsi que les travaux urgents de réfection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

- AUTORISE le Maire à signer à cet effet un marché de maîtrise d'œuvre avec le titulaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres, dans les conditions et limites financières susvisées.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ce marché.

### **Question n° 9**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE BASSIN SEINE NORMANDIE POUR REALISER LES ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE LIEES A LA POURSUITE DES TRAVAUX DE MISE EN APPLICATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ;**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), approuvé en décembre 2005, définissait un quantitatif de travaux à réaliser pour la mise en conformité et la réfection de divers ouvrages d'assainissement tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales.

Depuis cette approbation, des travaux importants ont été effectués et sont actuellement en cours de réalisation :

Place du marché (réfection EU et EP),  
Cours Gambetta (réfection EU et EP),  
Place Pasteur (réfection EU et EP),  
Rue des Margats (création EU et EP),  
Extension de la zone d'activité rue des Longs Sillons (création EU et EP),  
Cours de l'Ange (EU et EP en cours de réalisation),  
Station d'épuration (en cours de réalisation).

Afin de poursuivre ce programme de travaux, il convient de missionner un maître d'œuvre pour la réhabilitation, la modification et la réfection d'ouvrages importants :

Avenue des Lorinettes, remplacement des réseaux EU et EP avec bassin de rétention,  
Rue Marcel Clavier, réhabilitation du réseau EU,  
Rue Abel Prouharam, redimensionnement du poste de refoulement "Minoterie" avec raccordement gravitaire de la rue Abel Prouharam,  
Rue Carnot, création d'une antenne de collecte EP avec à l'aval un ouvrage de stockage-restitution,  
Jardins Familiaux, Création du poste de refoulement "Jardin des ouvriers" avec refoulement jusqu'à la station d'épuration,  
Promenade du Bord de l'Eau, réhabilitation du réseau EU,  
Parc des Capucins, réhabilitation du réseau EU,  
Rue des Capucins, Réhabilitation du réseau EU

Le montant de ce contrat est estimé à 5% du coût des travaux soit 197 500 €.

L'agence de bassin Seine-Normandie, dans le cadre du 9ème programme (2007-2012) révisé, peut subventionner cette mission d'études/réalisation à concurrence de 50%.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette demande de subvention.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie par l'attribution d'une subvention d'un montant de 50% de la mission d'études préalables aux travaux conformément au 9ème programme (2007-2012) révisé de l'agence,
- précise que ces dépenses sont inscrites au budget ville et au budget annexe de l'assainissement pour l'année 2010,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière,

### **Question n° 10**

#### **MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

L'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales dispose que la redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$PR = (0,381 P - 1 204)$  euros

Où PR représente le plafond de la redevance et P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'INSEE.

L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ayant permis la revalorisation de cette redevance aux taux de 17,73%, il est proposé au Conseil Municipal :

de calculer la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du dernier recensement en vigueur depuis 1er janvier 2010, soit 14 024 habitants,

de fixer le montant de la redevance au taux maximum prévu par le décret du 26 mars 2002, en y appliquant le taux de revalorisation de 17,73 %.

Il est précisé que la redevance due par ERDF à ce titre en 2010 s'élèvera à 4 873 €.

M. FOURNIER : C'est une nouvelle imposition. C'est la première fois que nous l'invoquons.

M. THIERRY : Justement, moi je vois que le décret date de 2002, j'allais vous demander Pourquoi maintenant, alors qu'on pouvait l'appliquer depuis 2002 ? Donc, vous nous avez fait perdre 4 800 € par an depuis 8 ans.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. RIESTER : On est ravi d'avoir 4 800 € de plus en 2010.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le mode de calcul exposé ci-dessus de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

### **Question n° 11**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNDS (CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Au vu des orientations générales fixées par le Ministère des Sports, le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) apporte un soutien financier aux collectivités territoriales qui contribuent au développement de la pratique du sport par le plus grand nombre.

Un projet de construction de maison des associations sportives est actuellement en cours sur la commune, tel qu'il a été conçu :

il concourt à maintenir et renforcer l'action des associations sportives en favorisant les conditions d'accueil et d'animation

il contribue à faciliter l'organisation de manifestations sportives et de rencontres conviviales autour du sport.

Ce dernier pouvant être financé par le CNDS, il est proposé d'autoriser le maire à solliciter une subvention à hauteur de 80 000 euros.

Mme CANALE : Je vais faire une remarque que j'ai déjà faite en commission. Je suis étonnée que cette maison des associations soit uniquement destinée au sport puisqu'à la suite de la délibération du Conseil Municipal, un article du journal local avait démenti toutes les associations sportives, qu'elles soient culturelles ou autres soient orientées dans cette maison. Donc notre déception est grande puisque nous voyons à nouveau que la maison des associations sera uniquement consacrée au sport.

M. RIESTER : Il ne faut pas que votre déception soit grande, il faut que votre satisfaction soit grande. Depuis des années, il était demandé par les associations sportives qu'elles aient un lieu de convivialité pour partager des soirées, des dîners, des moments où l'on se retrouve après les matchs au Parc des Sports. Un grand nombre d'associations sportives demandait aussi des bureaux modernes pour avoir un local où se réunir, pour travailler sur ordinateur, pour classer toutes les données administratives et on leur offre à côté du terrain d'honneur du rugby, ce qui va satisfaire un grand nombre au niveau du rugby. J'étais d'ailleurs dimanche avec un grand nombre d'élus et

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de Columérien au match de l'olympic Columérien malheureusement, ils ont perdu. Ils ont fait un très beau match, une très belle saison. Il y a une vraie dynamique sur le club, comme d'ailleurs de nombreux clubs sportifs Columériens et de nombreuses associations Columériennes. Il nous a semblé très adapté de proposer un équipement à taille humaine sur le terrain d'honneur permettant d'accueillir plusieurs associations sportives et on a un engagement qui a été pris vis-à-vis des associations Columériennes c'est de leur donner dans le maximum de nos possibilités des locaux à leur disposition. On ne va pas tous les mettre dans le même bâtiment. On a la chance d'avoir un patrimoine très riche à Coulommiers, on essaye en fonction des possibilités, des besoins, des localisations des activités des associations de leur trouver le local le plus adapté.

Par exemple, grâce à la mise en place du PAD, on vient de mettre à disposition des locaux à l'association des consommateurs, « UFC que Choisir » qui demande des locaux depuis longtemps. On a pu leur donner des locaux qui sont très adaptés. On est allé à l'inauguration avec un certain nombre d'entre vous, il y a peu. Ils sont très satisfaits. On va satisfaire un grand nombre d'associations sportives : le basket, le handball, le rugby, l'athlétisme, la natation (pas le foot, on va les mettre dans un autre local) qui vont pouvoir se retrouver dans cette maison des associations, mais ce n'est pas de toutes les associations sportives, loin s'en faut parce que le volley aura plutôt vocation à être sur la partie haute de Coulommiers, la plupart de leurs équipes se trouvent dans la partie haute ; Le foot va plutôt être près du parc des sports, près des terrains, etc. Je crois qu'on essaye d'avoir une politique la plus adaptée possible, cohérente par rapport aux besoins. Mais ne soyez pas inquiète et ne manifestez pas un pessimisme, c'est une très bonne nouvelle, pour les associations qui le demandent depuis longtemps, que de disposer d'un lieu de convivialité et d'un lieu de travail. Vous verrez que ce sera un vrai plus pour l'animation du Parc des Sports et un vrai plus au service de nos associations sportives. On va continuer notre politique en faveur des associations sportives, culturelles, patriotiques et autres. On travaille d'ailleurs à la mise à disposition d'un certain nombre d'associations des salles qui se trouvent dans l'ancienne barre La Fayette. Bref, on est en effervescence permanente pour trouver des solutions à tous.

M. THIERRY : M. le Maire, je vous ai bien écouté, j'ai aussi écouté Mme DELOISY. La dernière fois, elle nous parlait d'une salle de 100 m<sup>2</sup>, d'un coin cuisine, d'un bloc buvette, de cinq bureaux pour les assemblées générales. On trouve que le projet n'est pas ambitieux parce qu'il y a beaucoup d'associations et puis on se dit aussi qu'il y a plus de la moitié des licenciés sportifs à Coulommiers qui sont issus des communes du bassin de Coulommiers. Donc un projet vraiment ambitieux aurait été de traiter une maison des associations à l'échelle intercommunale, surtout si on parle d'associations sportives.

J'ai compté 26 associations sportives à Coulommiers à qui on a attribué des subventions au dernier conseil et je pense, comme ma collègue, que parmi ces 26 associations toutes ne sont pas servies de la même manière par cette maison des associations.

Un autre point qui m'interpelle c'est l'implantation qui nous a été annoncée de cette maison des associations sportives qui doit se trouver dans l'île qui est entourée par les étangs des anciennes douves du jardin du château de Coulommiers.

M. RIESTER : ...des canaux.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. THIERRY : on les appelle des étangs.

M. RIESTER : je vous crois. Continuez M. THIERRY, c'est un détail.

M. THIERRY : Je dis étangs, parce que Abel LEBLANC parlait d'étangs. J'ai discuté à une certaine époque avec Mme CHAVANON et M. ELVERT qui étaient élus et Maires de la commune. Ils m'avaient parlé d'un projet qu'ils avaient, qui était fort ambitieux, c'était de recréer les jardins du Château de Coulommiers. Lors de la dernière mandature, Mme PICARD qui était adjointe à la culture avait eu références aussi à ce projet qui existe, qui est dans les cartons de restructuration des jardins du château. Aujourd'hui, c'est le terrain d'honneur. Si vous commencez à construire sur ce terrain, moi je dis vous ne ferez plus jamais...

M. RIESTER : ... un jardin à la place du terrain.

M. THIERRY : C'est-à-dire qu'aucun Maire, derrière vous ... Vous allez condamner totalement ce projet qui est ambitieux. Redonnez à Coulommiers le jardin est ambitieux et d'autre part, M. le Maire, aller construire dans cet espace est totalement contraire à la volonté du légataire. Alors, je ne sais pas comment vous allez pouvoir accorder un permis de construire dans cet espace. D'autre part, on est en zone inondable, on est dans le périmètre Monuments Historiques. Cela va être une construction qui va être plus difficile, plus coûteuse et qui à mon sens, n'a pas trop de sens. Ce n'est pas là qu'il faut construire. En plus, vous allez faire entrer davantage de voitures dans l'espace des Capucins. Je vous fais ces remarques parce que pense qu'il est encore temps de vous interroger sur l'implantation de cette Maison.

M. RIESTER : Je laisserai Sophie (DELOISY) répondre sur la partie zone inondable et sur les autres éléments si elle le souhaite.

Franchement, M. THIERRY vous allez chercher loin pour essayer de trouver des arguments contraires à mon projet. Moi, je pense que cela à beaucoup de sens. Je pense que les Columériens qui vont le dimanche au stade voir le match de rugby, qui vont soutenir l'équipe de basket, qui n'a aucun lieu pour prendre un verre ou manger un bout ensemble à proximité du gymnase des Capucins ; que les équipes de football le samedi après-midi, le dimanche, qui ont besoin de se retrouver pour un goûter ou un dîner que les équipes d'athlétisme quand il y a un meeting n'ont pas de lieu pour se retrouver pour passer un moment ensemble, que le club de natation qui est à proximité de la piscine n'a même pas un bureau pour ses activités et n'a pas un endroit pour faire ses réunions un peu plus large pour se réunir pour faire un dîner avec ses membres. Ils vont être ravis d'avoir un équipement moderne, adapté. Pas effectivement un projet parce qu'on est dans une ville de 14 000 habitants qu'il faut savoir raison gardée, cela sera très adapté à notre terrain d'honneur à notre monde associatif sportif de Coulommiers.

Après que vous ayez vous le projet de recréer les jardins de l'ancien château de la Duchesse de Longueville, proposez-le lors d'une prochaine campagne électorale à la population de Coulommiers. Moi, je proposerais, si je me représente, ce qui est fort probable, de continuer à garder sur cette île une vocation sportive pour le rugby et pour faire en sorte que nos sportifs Columériens puissent continuer d'avoir des installations modernes et adaptées.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

On a la chance à Coulommiers d'avoir un Parc, un jardin magnifique qui est le Parc des Capucins. Franchement, aller recréer des nouveaux jardins à la place des terrains de rugby à la place de ce qui depuis des années la tradition sportive de Coulommiers, écoutez c'est libre à vous de le proposer aux Columériens, moi je ne le proposerai pas.

Enfin, si vous faites partie de l'équipe qui se présentera, si cela fait partie des projets très essentiels vous détruisez le club house qui sera construit, parce qu'à ce moment là il faut aussi détruire la tribune qui est construite depuis des années et d'avoir un projet global un peu pharaonique, mais ce sera votre projet.

Quant à la maison des associations, je ré insiste sur le fait de dire que notre politique, ce n'est pas de construire à un endroit un bâtiment où on va mettre toutes les associations sportives, culturelles, patriotiques au même endroit, de la même façon, avec la même taille de bâtiment. C'est au contraire, d'avoir une politique adaptée pour chaque type d'association pour que ce soit le plus proche possible des installations qui sont dédiées à cette association et ne pas avoir un projet ex nihilo, tenir compte de l'histoire de Coulommiers. On a l'ancienne sous-Préfecture, l'Hôtel de l'Orme Chaumont dont il faudra qu'on parle dans l'avenir parce cela fait partie du patrimoine qu'il faudra qu'on réhabilite. On essaye de faire en sorte, en attendant de pouvoir trouver adaptés à chaque association. Je vous ai parlé de l'UFC tout à l'heure. On a rapatrié les permanences associatives qui étaient à l'Orme Chaumont, en tout cas une très grande majorité d'entre elles, vers le Point d'Accès aux Droits et on va continuer d'avoir cette action là.

Libre à vous de proposer un projet pharaonique qui sera de créer un jardin sur le terrain d'honneur du rugby.

Je laisse Sophie compléter sur ce projet qui pour nous a beaucoup de sens.

Mme DELOISY : Je compléterai en disant que c'est un projet de territoire puisque nous avons demandé une subvention au Département par le biais du contrat CLAIR et le contrat CLAIR c'est un projet de territoire, c'est pour cela que la natation fait partie de ce projet. C'est une réflexion globale que nous avons eue avec l'ensemble du territoire.

D'autre part, il est vrai que c'est une zone inondable c'est pour cela que ce bâtiment sera construit sur 60 cm + 20 cm pour que ce soit hors d'eau. M. COILLOT et Mme CANALE ont vu le projet, c'est avec plaisir que je vous le montrerais si vous le souhaitez. Je trouve que c'est un projet magnifique. On a eu l'occasion d'en parler avec toutes les associations, cela répond à une demande et c'est une énorme bouffée d'oxygène qu'elles attendaient.

M. RIESTER : Tu as raison Sophie d'insister sur la question de l'intercommunalité. Je vous le disais tout à l'heure concernant la réunion sur la fusion des intercommunalités, c'est vrai qu'il faut que l'on ait cette réflexion intercommunale, mais « Paris ne s'est pas fait en un jour ». On a eu cette réflexion avec l'association de la natation, ça fonctionne bien. Mais les choses évoluent, les mentalités évoluent et on ne peut pas du jour au lendemain imposer une case à tous les habitants et les élus du territoire, il faut du temps. Je vous assure qu'on milite beaucoup pour cette prise en compte intercommunale des problématiques, mais sachons nous aussi être pro actifs et que la tradition communale à Coulommiers du rugby, du basket, du football, du handball et l'athlétisme et de la natation on en est fier de cette tradition et on va faire en sorte de continuer qu'elle vive au quotidien.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. THIERRY : Je tiens à votre disposition le legs d'Abel LEBLANC si vous ne l'avez jamais vu. C'est très intéressant. C'est le legs Abel LEBLANC qui nous a apporté à la Commune de Coulommiers tous les terrains qui vont du Parc des Capucins jusqu'à Pontmoulin. Il y a certaines conditions dans ce legs qui sont acceptées par la commune de Coulommiers et entre autres l'espace dont vous parlez est un espace réservé « à la promenade et au bien être des Columériens ».

M. RIESTER : C'est totalement dans l'esprit, parce que Dimanche je peux vous dire qu'il y avait beaucoup de promeneurs et il y avait beaucoup de gens qui ont passé un bon moment et ils avaient un vrai bien être, d'être dans le stade à soutenir notre équipe de rugby.

Je prends note de votre point de vue que de dire que ce n'est pas un bon projet, il faut que les Columériens le sachent et qu'à la place vous préféreriez qu'il y aient des jardins.

M. THIERRY : Vous déformez tout le temps mes propos. J'ai dit M. le Maire que vos prédécesseurs avaient un projet qui était ambitieux, un projet culturel qui était lié au Parc, aux Monuments historiques. C'est-à-dire que si on a fait restaurer ces deux pavillons des gardes, c'est bien parce qu'on est attaché à cette idée du Château de Coulommiers. Ensuite, une maison des associations sportives, je n'ai pas dit que j'étais opposé, j'ai dit que c'était un projet qui devait être traité à l'échelle intercommunale d'autant que 60 % des licenciés sont sur notre territoire, ne sont pas des Columériens directs. L'espace on peut le trouver ailleurs. Vous condamnez un projet qui pouvait être intéressant.

M. RIESTER : C'est compris. Votre position est claire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche)

- demande une subvention au taux le plus élevé auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

M. RIESTER : Vous n'êtes pas contre ? Vous n'êtes pas simple.

M. THIERRY : Je ne suis pas contre le fait qu'on demande de subvention pour un équipement collectif. Je suis contre le fait que ce projet soit implanté là et présenté de cette forme. En revanche, quand vous demandez une subvention pour ce projet, je m'abstiens, c'est votre choix.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Question n° 11a**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la construction d'une maison des associations sportives, il a été décidé de développer les techniques et matériaux favorables au développement durable.

Ces équipements consistent en :

l'utilisation de matériaux pour un bâtiment basse consommation (isolation des façades, fenêtres, système de chauffage...).

L'ensemble de ces travaux engendre un surcoût qui peut être absorbé par des demandes de financement complémentaires compte tenu des techniques et matériaux employés.

Au total le projet est estimé à 673 675 HT. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'ADEME.

A noter que cette subvention viendra compléter :

la participation du Conseil Général : 111 000 euros

la participation du CNDS : 80 000 000 euros (en cours de finalisation)

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

- demande une subvention au taux le plus élevé auprès de l'ADEME
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

### **Question n° 11b**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la construction d'une maison des associations sportives, il a été décidé de développer les techniques et matériaux favorables au développement durable.

Ces équipements consistent en :

l'utilisation de matériaux pour un bâtiment basse consommation (isolation des façades, fenêtres, système de chauffage...).

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'ensemble de ces travaux engendre un surcoût qui peut être absorbé par des demandes de financement complémentaires compte tenu des techniques et matériaux employés.

Au total le projet est estimé à 673 675 HT. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région.

A noter que cette subvention viendra compléter :

la participation du Conseil Général : 111 000 euros

la participation du CNDS : 80 000 000 euros (en cours de finalisation)

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

- demande une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

### **Question n° 12**

#### **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR LA VILLE DE COULOMMIERS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - SUIVI DU CHANTIER DE CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la construction d'une structure petite enfance dans le quartier des Templiers, la ville de Coulommiers, disposant de personnel qualifié, va apporter une assistance technique à la communauté de communes de la Brie des Templiers, maître d'ouvrage de l'opération.

Un projet de convention (jointe par e-mail) a été établi avec la communauté de Communes de la Brie des Templiers et approuvé lors du conseil communautaire du 11 mars 2010.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

M. THIERRY : Je voudrais connaître la capacité de la structure, sa localisation, le personnel. C'est tellement succinct cette note de présentation que j'aimerais avoir quelques renseignements supplémentaires.

M. AUBRY : C'est un projet qui a déjà été évoqué. C'est un projet intercommunal qui va être créé dans le quartier des Templiers de façon à rapprocher les habitants de ce quartier.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. THIERRY : Mais c'est très bien tout cela, mais simplement dites nous quelle sera la capacité, d'accueil. Vous dites que c'est intercommunal certes, mais on a quand même le droit d'avoir une description.

Mme DELOISY : C'est un local qui va rassembler tous les services de la petite enfance de l'intercommunalité. Il va y avoir des permanences du multi-accueil, du relais d'assistantes maternelles, de l'accueil parents-enfants Coccinelle. Au démarrage ce sera des permanences de chaque service déjà existant de l'intercommunalité. Ensuite, on verra selon les demandes. Si elles sont importantes, une deuxième structure pourrait être créée avec un effectif double en personnel, pour qu'il y ait une équipe dans chaque structure. Au départ, ce sera des permanences des services existants.

Mme MOTOT : Cela permet d'ouvrir une possibilité d'accueil aux mamans qui habitent le quartier de Templiers, qui ne descendent pas au quartier de Vaux, parce que ce n'est pas facile et puis elles n'osent pas. Donc c'est apporter à proximité la possibilité d'être reçues et aidées. On va voir ce que ça donne et après on s'adapte.

Mme DELOISY : J'ajouterai pour parler de l'intercommunalité que c'est aussi sur le périmètre de Boissy le Châtel, Mitheuil et Aulnoy. Cela permettra d'éviter de se rendre à Vaux.

Mme MOTOT : La localisation est près de l'Ecole Jehan de Brie avec l'assentiment des parents et des enseignants parce que cela a vraiment un rôle social.

Mme THOURET : Je voulais préciser que c'était dans le document que nous avons tous reçu dans nos boîtes aux lettres, de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. C'est Mme GOHIN qui dans son interview, le précise.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention d'assistance technique pour le suivi de chantier de la construction d'un local petite enfance dans le quartier des Templiers.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec la communauté de communes de la Brie des Templiers, qui prendra effet à la date de sa notification.

### **Question n° 13**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin d'anticiper un recrutement qui pourrait se concrétiser à la suite de mouvements du personnel, consécutifs à un départ à la retraite.

PROPOSE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE		Effectif actuel	Nouvel effectif
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	7	8

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

### Question n° 14

#### **6ème PROGRAMME D' ACTIONS DU C.L.A.I.R (Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural)- ADOPTION D'UNE ACTION PORTEE PAR LA VILLE DE COULOMMIERS ET RETROCESSION DE CREDITS NON UTILISES DANS L'ENVELOPPE AU CLAIR**

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Le Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural (CLAIR) arrive à son terme en 2010. Dans ce cadre il a été demandé, à chaque commune et intercommunalité de faire le point sur

les actions inscrites non réalisées,  
les actions inscrites, réalisées et les crédits consommés  
les nouvelles actions à inscrire en fonction des crédits restant à consommer.

Considérant que l'action « marché nocturne briard » approuvée en septembre 2006, dans le cadre du 2ème programme d'action ne sera pas mise en place avant la fin du contrat CLAIR et les économies réalisées sur les travaux de création de la voie des Long Sillons, il est proposé de rétrocéder les crédits dans l'enveloppe du CLAIR à savoir :  
2500 euros au titre de l'annulation de l'action marché nocturne briard  
24 295.22 euros au titre des économies réalisées sur les travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons

D'autre part, afin de répondre aux demandes d'inscription en accueil périscolaire à Vaux, il a été décidé de travailler à la mise en place d'un projet d'extension de « la petite maison de Vaux ».

Ce projet a été estimé à 250 000 euros HT. Il sera financé à hauteur de 30% ce qui pourrait représenter la somme de 75 000 euros.

Mme MOTOT : Je remercie tout le monde de bien vouloir nous autoriser à agrandir la petite maison de Vaux qui ne peut accueillir que 22 enfants de maternelle alors qu'à l'heure actuelle, nous en avons 18 qui sont accueillis dans une salle de classe à Vaux

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Village. N'est-ce pas Mme TUERO qui m'aidez beaucoup à faire fonctionner ces écoles. Donc, je suis contente de pouvoir dire qu'on envisagera avec sérénité l'accueil des tous petits pour Vaux qui est en train de se peupler et pour pouvoir accepter les enfants en pré et post scolaire et centres de loisirs pour les parents qui travaillent tous les deux. Ce sera une riche affaire de pouvoir agrandir la maison de Vaux qui à l'heure actuelle s'avère trop petite.

M. THIERRY : D'où l'intérêt, M. le Maire que la maternité tourne bien. (rire)

On a fait des économies de 24 000 € sur les travaux de voirie. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications sur ces économies ?  
Pourquoi avoir annulé le marché nocturne briard ?

M. AUBRY : Il s'agit d'une économie sur le marché par rapport au prévisionnel.

M. RIESTER : Ce doit être une question d'enveloppe budgétaire, on vous expliquera pourquoi, il y avait un peu moins que prévu. C'est peut être tout simplement dû à la différence entre la prévision du marché et la réalisation du marché. C'est courant.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve l'inscription au titre du 6ème programme d'actions du CLAIR l'action suivante :

Le projet d'extension de l'accueil périscolaire « la petite maison de Vaux »,

- Autorise le Maire à solliciter la participation du Conseil Général au titre du 6ème programme d'actions

- Annule l'action : marché nocturne Briard

-Autorise le maire à rétrocéder dans l'enveloppe dédiée au CLAIR les crédits non utilisés à savoir :

2500 euros au titre de l'annulation de l'action marché nocturne briard

24 295.22 euros au titre des économies réalisées sur les travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons

### **Question n° 15**

#### **REGIE DE RECETTES DE L'ECOLE DE MUSIQUE-MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF**

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit d'acquérir un logiciel pour l'Ecole de Musique, le logiciel « RHAPSODIE » pour faciliter la gestion administrative.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ce dernier permet le suivi des fichiers élèves (inscription, examen, encaissement..) et professeurs (emploi du temps, absence...).

Considérant que ce logiciel permet l'édition d'une quittance de cotisation, en remplacement d'une quittance établie manuellement sur carnet à souches, il est nécessaire de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes comme suit :

l'article 6 : le recouvrement des produits sera effectué contre délivrance d'une quittance de cotisation édité par le logiciel homologué en cours d'utilisation.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, unanimité,

-Approuve la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'école de municipale de musique comme suit :

l'article 6 : le recouvrement des produits sera effectué contre délivrance d'une quittance de cotisation édité par le logiciel homologué en cours d'utilisation.

### **Question n° 16**

#### **REGIE DE RECETTES DU SERVICE CULTUREL-MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF**

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme pour la régie de recettes du service enfance présentée par Mme MOTOT précédemment, il s'agit d'établir un montant minimum pour accepter le paiement par carte bancaire. On l'a mis aussi à hauteur de 12 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche)

-Complète l'annexe à la délibération 01-138 : mode de perception des recettes comme suit :

les recettes encaissées par carte bancaire devront représenter un minimum de 12 euros.

### **Question n° 17**

#### **VOTE DU TAUX RELAIS CFE (COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES)**

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Je vais essayer d'être assez synthétique. C'est assez difficile à expliquer. Je compte sur votre compréhension et vous remercie de votre attention.

Comme vous le savez la Loi de finances 2009 a vu la suppression de la taxe professionnelle on va avoir un certain nombre d'impacts sur le bloc tel que le Département, les EPCI et la commune.

La taxe professionnelle est remplacée et substituée par une cotisation économique territoriale à compter de 2011 et l'année 2010 est une année de transition pendant laquelle nous continuons de prélever auprès des entreprises une taxe.

La circulaire du 2 mars 2010 traite des dispositions de la réforme de la TP concernant le vote et la fixation du taux de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). En 2010, les collectivités continuent à percevoir les impôts locaux selon la même répartition qu'en 2009, le produit de la TP est remplacé par une compensation relais. On doit voter ce taux pour l'année 2010 qui est bien un taux relais.

Il est important de voir que le vote de ce CFE maintient un lien entre la collectivité et les entreprises et ça c'est important en termes de décisions de la collectivité pour supporter le développement économique et supporter les emplois. C'était un grief qui était reproché à la réforme de la TP. Le fait que l'on puisse voter au sein de la communauté un taux de CFE est important puisqu'effectivement on maintient ce lien entre la communauté et les entreprises.

Année de transition, cela veut dire que les communes vont recevoir en substitution de la taxe professionnelle par l'Etat, une dotation. Tandis que les entreprises continueront d'être taxées mais cette fois-ci au bénéfice de la trésorerie générale de l'Etat. Ce n'est plus la collectivité qui collecte, qui engrange et qui distribue. C'est la collectivité qui est indemnisée par l'Etat, pendant cette année relais, les taxes sont prélevées auprès des entreprises et viennent s'engranger dans le budget général de l'Etat. Tandis que l'année prochaine, à partir du moment où les deux taxes de substitution, à savoir la CFE...il faut que j'explique.

M. RIESTER : N'entre pas trop dans le détail, c'est du travail de commission.

M. FOURNIER : La CFE dont la base est la valeur locative cadastrale des entreprises que l'on va multiplier par ce fameux taux que l'on va voter ce soir. Il y aura une autre contribution des entreprises qui est la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à hauteur de 20.5 % de la valeur ajoutée des entreprises et pour celles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 152 000 €. Ce sont les deux taxes qui vont se substituer à la taxe professionnelle. D'autres taxes sur les entreprises de réseaux qui vont portées sur les équipements telles que les centrales nucléaires, les entreprises qui génèrent de l'énergie puis les réseaux de distribution, mais celles-ci ne vont pas retomber dans le bloc communautaire, mais dans le bloc national et départemental.

Ce soir nous avons décidé du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Initialement les ressources fiscales de la commune étaient basées sur les « quatre vieilles », à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe sur les propriétés non bâties et la taxe professionnelle. La quatrième a disparu, elle est substituée par la CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Cette année, nous devons voter pour

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

un taux relais. Nous avons décidé d'appliquer le même taux que celui que nous appliquions précédemment sur la taxe professionnelle pour faire simple et surtout ne pas pénaliser les entreprises. Là, c'est une volonté de l'équipe de continuer le soutien au développement économique et au bon fonctionnement des entreprises du bassin.

Vous dire l'impact, l'année dernière les « quatre vieilles » ont rapporté à la commune en recettes fiscales 9 224 126 €. Les simulations que nous pouvons effectuer cette année visent à obtenir en recettes fiscales 9 563 116 €, soit une hausse de 356 709 € (4 %). Vous voyez bien que l'impact de la réforme de la TP pour la commune, vu le dynamisme de nos bases à un effet positif. L'idée c'est de voter ce taux de CFE ce soir à 12,78 %, conformément au taux appliqué précédemment sur la TP. Pour autant, ce taux est intitulé taux relais, toutes les communes doivent voter avant le 15 avril, il est difficile pour la Trésorerie Générale d'avoir une image représentative en terme de simulation et en terme de redistribution. Assortie à cette réforme de la taxe professionnelle au sein du bloc communautaire et au sein du bloc départemental, il y a un dispositif de péréquation et de redistribution qui va amener des équilibres. Imaginons qu'une commune vote un taux anormalement élevé. Qu'est-ce qui va se passer ? Certes, ses recettes devraient augmenter mais elles vont être plafonnées et l'écrêtement sera fait pour être redistribué aux communes qui elles seraient déficitaires dans le cadre du dispositif. Cela signifie que le petit jeu qui consisterait à vouloir être surtaxé est donc vain. De toutes façon, il y a des limites puisque les quatre vieilles sont liées. La CFE est liée à hauteur de 1,5 % c'est une latitude supplémentaire, mais pour autant les articulations sont telles que l'on a des limites pour éviter de faire supporter aux ménages un transfert de fiscalité.

Nous serons peut être amenés à nous revoir sur ce dispositif de taux relais au mois d'Octobre, parce qu'à partir du moment où toutes les communes auront rendu leur copie, la Trésorerie Générale va nous renvoyer des simulations sur ces phénomènes de péréquation et de redistribution qui pourraient nous amener à devoir réfléchir de nouveau. On est confiant, vous avez les montants que je vous ai annoncés.

M. THIERRY : Une petite remarque, vous avez reçu une lettre de notre part vous expliquant très bien c'est chose là.

Simplement, la cotisation sur la valeur ajoutée qui va taxer les entreprises qui auraient un chiffre d'affaires supérieur à 152 000 € à taxe unique de 1,5 %, moi je trouve ça complètement injuste. Les grandes entreprises auront le même taux que l'entreprise qui sera à 153 000 €.

M. FOURNIER : Il y a une fraction, c'est pour être équitable.

M. THIERRY : Non, il y a des tranches. Moi, quand je paye mes impôts, on est imposé par tranche, le taux varie en fonction de la tranche et là non, il y a un taux unique. Donc, c'est favoriser les très grandes entreprises.

M. FOURNIER : C'est aussi favoriser l'emploi. Tout comme supprimer la part qui portait sur les investissements à hauteur de 16 % pendant toute la durée d'acquisition jusqu'à ce qu'on amortisse le bien, ce qui pouvait aller jusqu'à 30 ans. Imaginez investir 1 million d'euros pour faire travailler les gens, un coût de 160 000 € déjà avant même d'avoir travaillé, cela pesait lourdement sur les investissements. Cela a participé à la perte de plus de 500 000 emplois sur notre territoire. Il est temps de faire des choses. Il

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

est temps de changer la donne et la réforme de la taxe professionnelle vise précisément à maintenir les emplois et aussi à apprendre aux collectivités à mieux gérer l'argent public.

M. THIERRY : Je ne partage pas votre avis parce qu'en cette période, les grandes entreprises qui aujourd'hui font des bénéfices et ça ne les empêchent pas de délocaliser. Là, c'est leur faire un cadeau.

M. RIESTER : On ne fait pas de cadeaux aux entreprises. On parle beaucoup de délocalisation. Nous ne vivons pas dans un monde complètement fermé avec des frontières, sans communiquer avec le monde. Le monde est ouvert et donc il faut en tenir compte et prendre les décisions qui s'imposent. Une décision qui s'imposait, c'était de réformer la Taxe Professionnelle qui est une taxe imbécile, c'est beaucoup de responsables politiques avant nous qui le disaient, notamment M. François MITTERRAND, M. THIERRY.

Pourquoi c'est un impôt imbécile ? Parce qu'il taxait l'investissement.

L'investissement, non seulement c'est ce qui permet de créer des emplois tout de suite, mais aussi demain pour préparer l'avenir. Et donc, plutôt que de continuer à taxer l'investissement aux entreprises qui notamment sont des entreprises qui investissent dans le secteur industriel qui est un secteur très concurrencé et qui donc incitent un certain nombre d'entreprises, évidemment à baisser leur coût de production à délocaliser. Pour lutter contre cette délocalisation, il faut éviter d'imposer l'investissement. Donc, on propose avec cette réforme de donner aux entreprises les moyens de continuer à investir, les inciter à investir parce que c'est investissement qui crée la richesse et c'est la richesse qui crée l'emploi et en même temps, bien évidemment, maintenir un lien fiscal, comme le disait Pascal (FOURNIER) tout à l'heure, entre le territoire et l'entreprise. Parce qu'il est bien évident que les entreprises doivent continuer à participer à l'effort collectif et local.

En contrepartie pour remplacer la taxe professionnelle essentiellement deux taxes, comme l'a rappelé Pascal, une taxe sur la valeur ajoutée et une taxe sur les emprises foncières pour alimenter les besoins des collectivités locales et notamment les communes.

Cette année en 2010, il y a une transition on est compensé par l'Etat à l'euro près si je puis dire, cela dépend évidemment après des bases. Comme l'a rappelé M. FOURNIER, nous avons une dynamique de bases qui nous permet d'améliorer notre produit fiscal et l'année prochaine, par le mécanisme qui tournera à plein de cette réforme, il y aura des fonds de péréquation qui permettront à ce qu'aucune collectivité ne soit perdante dans cette réforme de la TP.

Donc, on donne les moyens aux entreprises d'investir, d'inciter à investir en même temps on continue de les imposer et notamment les grandes entreprises pour qu'elles financent l'intérêt général des services publics locaux et en même temps on veille à ce qu'aucune collectivité ne soit pénalisée par cet effort. C'est vraiment une réforme juste, efficace. Il faut absolument que dans les années qui viennent on continue de donner à nos entreprises les moyens d'être compétitives dans la concurrence mondiale, c'est comme cela qu'on crée des richesses et de l'emploi. Ce n'est pas par un claquement de doigts qu'on va créer de l'emploi, c'est en leur donnant les moyens. C'est ce que fait

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'Allemagne avec une volonté très forte de donner à ses entreprises le meilleur environnement concurrentiel possible ce qui permet aux Allemands d'avoir des entreprises très dynamiques sur les marchés partout dans le monde et d'être exportatrice. Il faut que nous, on soit dans cette même dynamique. La réforme de la taxe professionnelle est complètement dans cet état d'esprit là et on voit bien que la commune est gagnante et ce sera aussi gagnant en 2011.

M. THIERRY : Nous on s'abstient parce que c'est votre choix de fixer le taux à 12,78 %. Nous de notre part, je pense que nous l'aurions un tout petit peu monté.

M. RIESTER : C'est bien que vous ayez cette explication de vote, comme cela on va pouvoir dire clairement et que ce soit écrit dans la presse, nous maintenons le même taux d'imposition aux entreprises de Coulommiers, alors que l'opposition aurait augmenté ce taux d'imposition qui est une augmentation du taux de la fiscalité sur les entreprises.

M. THIERRY : M. le Maire quand même on va poursuivre, nous la taxe d'habitation nous la descendrions que la presse veuille bien noter.

M. RIESTER : Nous sommes en train de parler du taux de taxe professionnelle. Vous avez pu vous exprimer au moment du vote des quatre taxes au moment du budget et vous n'avez rien dit. Essayons maintenant de recadrer sur la question qui est posée. Quelle est votre position ? Vous dites que vous êtes favorable (ou je n'ai absolument rien compris).

M. THIERRY : Vous comprenez quand vous avez envie de comprendre, parce que depuis des années l'opposition a toujours le même discours...

M. RIESTER : Vous avez dit que vous auriez souhaitez qu'on mette au taux plus important, oui ou non ?

M. THIERRY : en le liant, en baissant la taxe d'habitation.

M. RIESTER : Mais ce n'est pas la question. Là, la question est oui ou non pour le taux à 12,78 %.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

- FIXE le taux relais de cotisation foncière des entreprises à 12.78 % pour l'année 2010.

M. FOURNIER : Depuis des années la commune de Coulommiers pratique les mêmes taux sur les taxes, ce qui n'est pas à l'instar de toutes les communes.

Interventions de plusieurs membres de l'assemblée – inaudible (1.22)

M. RIESTER demande à M. FOURNIER de passer à la question n° 18.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 18

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLE 2010

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote du budget primitif.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à – 152 905 euros en dépenses et en recettes.  
En investissement la DM s'équilibre à 394 005 euros en dépenses et en recettes.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

Dotation forfaitaire : - 82 770 €

Dotation nationale de péréquation : - 31 545 €

Compensations de l'Etat sur les exonérations de taxes : - 31 385 €

Remboursement des interventions effectuées pour le compte de la communauté de communes : 19 860 €

Dépenses de fonctionnement

Fournitures espaces verts pour l'aménagement du square des Templiers : 15 000 €

Autofinancement : - 162 130 €

Recettes d'investissement

Subvention CLAIR pour les travaux d'aménagement de la Voie des Longs Sillons : - 24 250 €

Autofinancement : - 162 130 €

Emprunt : + 576 850 €

Dépenses d'investissement

Machine à laver et sèche linge pour le Parc des Sports : 12 000 €

Complément pour travaux d'aménagement du square des Templiers : + 30 000 €

Enfouissement des réseaux du parking de l'Aître : 55 000 €

Travaux de réfection de voirie rue Gabriel Péri : 260 000 €

Travaux sur la corniche du bâtiment administratif : 18 600 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche) et M. TRÉGOAT du Groupe les Verts),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Question n° 19

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU 2010**

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de :

Procéder à un ajustement de la dette, afin d'être en accord avec la Trésorerie avant le passage à HELIOS.

Réajuster les écritures d'ordre prévues au budget primitif.

Elle s'équilibre à 10 900 € en fonctionnement et en investissement, et ne comprend que des écritures comptables sans impact sur le budget réel.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche), M. TRÉGOAT du groupe les Verts, Mmes RABEY et SABATÉ),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

## Question n° 20

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2010**

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à un ajustement de la dette, afin d'être en accord avec la Trésorerie avant le passage à HELIOS.

Elle s'équilibre à 7 305 € en fonctionnement et en investissement, et ne comprend que des écritures comptables sans impact sur le budget réel.

M. COILLOT : Je voudrais avoir des informations sur HELIOS.

M. FOURNIER : C'est un logiciel d'application à la Trésorerie Générale qui va permettre en l'occurrence de dématérialiser, d'accélérer les processus de transfert de données pour éviter d'avoir à transférer en permanence des papiers, ils seront scannés, ils seront validés et nous gagnerons beaucoup de temps dans la comptabilité générale.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche), M. TRÉGOAT du groupe les Verts, Mmes RABEY et SABATÉ)

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

### **Question n° 21**

#### **ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE**

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur de 3 créances municipales pour un montant total de 237,44 euros. Le Trésorier, bien qu'ayant fait toutes les diligences pour obtenir le paiement des sommes dues, est dans l'impossibilité de récupérer ces créances car soit les oppositions à tiers détenteurs ont été inopérantes, soit les créances en cause sont inférieures au seuil des poursuites (30 euros, décret du 15 novembre 2005). Il est donc demandé au Conseil Municipal de les admettre en produits irrécouvrables et d'en faire supporter la charge sur le budget communal.

Ces créances correspondent à :

- Un droit de place fête foraine pour 23,40 €
- Un loyer jardins familiaux pour 15,00 €
- Des factures de restauration scolaire pour 199,04 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 237,44 euros.

### **Question n° 22**

#### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 10- 17 en date du 22/01/2010 : acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 2 059,00 € suite à un sinistre du 3 avril 2009 sur un candélabre avenue G. Pompidou
- N°10-18 en date du 22/01/2010 : acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 175 ,72 € suite à un sinistre du 11 octobre 2009 sur le portique de la Sucrierie.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- N°10-55 en date du 05/02/2010 : acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 4 181,22 € suite à un sinistre du 31 juillet 2009 sur le garde du corps du pont de l'Avenue Victor Hugo.
- N°10-75 en date du 03/03/2010 : acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 500 € suite à un sinistre du 22/23 novembre 2008 sur Gymnase Pierre Voituret.
- N°10-76 en date du 03/03/2010 : augmentation des tarifs au Musée Municipal des Capucins, soit :

COULEUR DU TICKET	TARIF ET TYPE	DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
VERT	3 € 1 entrée adulte	1 <sup>er</sup> avril 2010
ROUGE	4 € visites villes régulières visites guidées musée et autre pour 6 à 20 personnes	1 <sup>er</sup> avril 2010
VIOLET	50 € visites guidées de 21 à 30 personnes	1 <sup>er</sup> septembre 2010
JAUNE	32 € 1 entrée visite guidée au musée pour un groupe scolaire hors Coulommiers	1 <sup>er</sup> septembre 2010

Les tarifs ou dispositions liés aux tickets Bleus et Blancs demeurent inchangés, à savoir :

Ticket Bleu	Gratuit Porteurs de la carte Ballade Pass'77 Groupe scolaires Coulommiers Etudiants Chômeurs Scolaires Personnes à Mobilité Réduite, porteurs de la carte vermeille, visites guidées enfants jusqu'à 12 ans	en vigueur
Ticket blanc	4 euros Ateliers scolaires par enfant participant	en vigueur

- N°10-81 en date du 11/03/2010 : acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 145 340,94 € suite à un sinistre incendie en date du 25 février 2008 sur le gymnase des Templiers.
- N°10-83 en date du 18/03/2010 : acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 207,13 € pour le bris d'une vitre à la sucrerie le 8 novembre 2009.
- N°10-87bis en date du 23/03/2010 : acceptation du versement par la SMACL d'un montant de 840,88 € correspondant au remboursement de la franchise suite à l'accident qui s'est déroulé le 11 octobre 2009 sur le portique de la Sucrerie.
- N°10-88 en date du 31/03/2010 : acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 1 649,04 € pour un sinistre qui s'est produit à l'école Vaux Village le 10 février 2009.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

### Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
15/01/2010	Contrat de nettoyage des parkas du personnel communal	CENTRE HOSPITALIER	5 €/parka
21/01/2010	Contrat de dératisation des réseaux et cours d'eau	HYGIENE SERVICE DE LA BRIE	3 610,00 € HT/an
21/01/2010	Contrat de dératisation des bâtiments communaux	HYGIENE SERVICE DE LA BRIE	1 135,00 € HT/an
25/01/2010	Contrat de maintenance des installations de protection contre le cambriolage	ESPACE ALARME	7 500,00 € HT/an
25/01/2010	Contrat d'entretien des orgues de l'Eglise	CICCHERO	642,00 € HT/an
25/01/2010	Contrat de maintenance du mur d'escalade	ENTRE-PRISES	1 002,00 € HT/an
25/01/2010	Contrat d'assistance à l'application de la réglementation spéciale sur la publicité	AMURE	496,86 € HT/visite
25/01/2010	Contrat de maintenance du skate parc	CITEC ENVIRONNEMENT	1 850,00 € HT/an
28/01/2010	Contrat de location des photocopieurs des services administratifs, de l'école de musique et de la police municipale	LIXXBAIL	1 380,00 € HT/an
28/01/2010	Contrat de maintenance des photocopieurs des services administratifs, de l'école de musique et de la police municipale	DIFAX	0,0049 € HT/copie
29/01/2010	MAPA : Restructuration de la voirie rue de l'Orgeval et boulevard de la Marne	Ets JEAN LEFEBVRE	299 926,90 € HT
05/02/2010	Contrat de coordination SPS pour les travaux d'aménagement de la Cour de l'Ange	Serge TINGUELY	2 457,00 € HT
18/02/2010	Contrat de télésurveillance du musée	S.P.C	347,64 € HT/an + 36,94 € HT par intervention

M. THIERRY : Une question à propos de la décision n° 2010-76 en ce qui concerne l'augmentation des tarifs du Musée, on passe le prix du ticket à 3 €, ça représente une augmentation de combien, il était à 2 € ?

Mme MAASSEN : C'était 2,20 € et par rapport aux prix pratiqués sur cette strate dans le département, on est largement inférieur, donc on a décidé d'augmenter.

M. THIERRY : Cela fait une grosse augmentation quand on passe de 2,20 € à 3 €, le pourcentage est important.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme MAASSEN : Globalement, sur l'ensemble des Musées, cela doit être entre 5 et 6 € donc cela reste raisonnable.

M. RIESTER : C'est pour les visiteurs qui viennent pour la plupart de l'extérieur, c'est bien de les faire contribuer à l'effort que je tiens à souligner, sous l'autorité de Mme MAASSEN, des équipes du musée qui font un travail vraiment remarquable. On a la chance d'avoir un Musée qui est très beau grâce à Sandrine et son équipe.

### **Question n° 23**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. THIERRY : J'ai trois questions alors je ne sais pas dans quel ordre les prendre.

#### **La newsletter**

J'ai remarqué que sur le site internet de la ville de Coulommiers, depuis le 1<sup>er</sup> avril, il y a une newsletter. J'ai cherché la blague mais je ne l'ai pas trouvée. C'est très bien mais le site internet est quand même le prolongement électronique du support papier de « Coulommiers Mag » et en vous renvoyant à l'article 9 de la Loi 2001-276 du 27 février 2002 relatif à la démocratie de proximité, nous vous demandons d'avoir une page sur le site internet de la ville.

M. RIESTER : vous pouvez répétez la question ?

M. THIERRY : Vous avez redynamisé le site internet, c'est vrai que pendant l'ancienne municipalité, il était un petit peu en sommeil, on sentait bien que M. Guy DRUT ce n'était pas son ...

M. RIESTER : Allez à l'essentiel.

M. THIERRY : J'ai lu qu'il revenait dans la région, on peut parler un peu de lui.

M. RIESTER : Il ne l'a jamais quitté.

M. THIERRY : Je vois dans la presse qu'il a fait un repas dans la commune voisine, je suis surpris que ce ne soit pas à Coulommiers.

M. RIESTER : Allez à l'essentiel. Vous vous dispersez M. THIERRY.

M. THIERRY : Moi, ce que je vous demande c'est tout simplement de respecter la Loi de 2002 sur l'expression de l'opposition, à savoir, vous aviez un journal vous nous aviez ouvert une demi page. Maintenant sur le site internet ce serait bien qu'il y ait au moins l'expression de l'opposition.

M. RIESTER : On va regarder ça. Je vais regarder ce qu'il ait possible de faire.

M. THIERRY : la deuxième question ...

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. RIESTER : Je vous rappelle que vous avez droit à deux questions par groupe dans le cadre du règlement du Conseil Municipal.

M. RIESTER : Vous m'en donné une pour votre groupe, si c'est vous qui parlez pour votre groupe. Je ne vous ai pas félicitez puisque c'est vous le nous Président du Groupe socialiste et citoyen de Gauche.

M. THIERRY : Attendez, on va attendre que l'ancienne Présidente soit là pour l'annoncer.

M. RIESTER : Je l'ai lu dans la presse. Félicitations.

M. THIERRY : Là, je vais lire mon texte parce que c'est une question d'un sujet assez sérieux, je pensais que vous alliez en parler en introduction du Conseil, vous ne l'avez pas fait alors je viens sur le sujet.

Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février, vous vous réjouissez de savoir que les salariés de chez Brodard avaient repris le travail. Nous, nous réjouissons quand chaque salarié a un travail et après les dernières informations que nous avons, c'est un plan de licenciement de 76 personnes auquel nous avons à faire. Comme on pouvait s'en douter les représentants des salariés sont eux aussi menacés dans un bras de fer qui oppose Syndicats et Groupe Maury. Sur ce dossier qui doit vous tenir à cœur, nous n'en doutons pas, puisqu'il s'agit d'une entreprise historique dont l'activité fut un fleuron de notre ville nous aimerions vous entendre sur votre connaissance de la situation de cette affaire actuellement.

Vous avez refusé de mettre au vote la motion de soutien au personnel que nous avons présenté dans cette assemblée lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2009. Nous réitérons notre demande pour que la municipalité apporte une aide juridique et financière aux salariés dans le cadre de la protection de leur emploi. Nous demandons également que la municipalité garantisse et affirme que le terrain possédé à Coulommiers par une société du Groupe Maury ne peut avoir aucun autre usage que celui réservé à l'activité industrielle pour éviter ainsi et à terme, une éventuelle spéculation immobilière.

Donc, on vous écoute M. le Maire.

M. RIESTER : Merci de ma donner la parole M. THIERRY.

Effectivement, la dernière fois, je me réjouissais que le travail ait repris puisqu'il est important que le travail puisse continuer, que le plan de continuation de l'entreprise puisse fonctionner. S'il n'y a plus de production, il n'y a plus de client et donc c'est la liquidation. Le plan de redressement qui est en cours de mise en place est un plan d'ampleur. Il concerne un nombre de salariés qui atteint le chiffre que vous avez évoqué, mais ce sont uniquement des départs volontaires, c'est-à-dire des gens qui négocient leur départ de l'entreprise. Ces négociations qui ont lieu tous les jours non pas entre le Groupe Maury et le salarié, comme vous l'avez dit, mais entre le Directeur qui a été nommé par le mandataire judiciaire et les salariés. Evidemment le Groupe Maury est en discussion aussi avec le mandataire, mais aujourd'hui, la direction de l'entreprise a été conférée par le Tribunal de Commerce au Mandataire judiciaire.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aujourd'hui, on en est a priori, à ce qu'il n'y ait pas de licenciement sec, uniquement des départs volontaires. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il y aura donc entre 130 et 140 postes de maintenus sur le site de Coulommiers, à condition qu'il continue d'y avoir une charge, c'est-à-dire des clients suffisamment pour continuer à financer ces salaires.

J'ai vous le savez des contacts permanents avec les représentants du personnel et j'ai veillé aussi à essayé de trouver, en faisant marcher mon carnet d'adresses, de la charge. Je vous avais parlé de DIRECT MATIN, cela a fait beaucoup de bruit dans la presse, y compris nationale. Le Groupe Boloré que je connais par ailleurs, a consenti à transférer l'impression du quotidien « Direct Matin » à l'imprimerie de Coulommiers. J'ai continué de faire du lobbying pour obtenir un deuxième titre qui est « France Dimanche » qui était imprimé dans le Nord et qui fait partie du groupe Hachette et qui est maintenant imprimé à Coulommiers. Je vais essayer de continuer à aller chercher des titres. Titre par titre, on va essayer de donner un maximum de charge à Brodard Graphique, ici à Coulommiers. On se dirige vraisemblablement vers une validation d'un plan de continuation pour 130 à 140 personnes sur le site de Coulommiers. Il faut continuer à se battre pour apporter de la charge à l'entreprise et nous sommes vigilants, confiants sur la pérennisation de l'activité Brodard Graphique à Coulommiers. Mais ce n'est pas encore gagné, c'est sûr qu'il va falloir pendant un certain nombre de mois, voire années que l'activité fonctionne bien, que les dettes contractées pour à la fois financer les machines, il y a quelques temps et financer les perturbations qui ont eu lieu, puissent être remboursées pour que l'entreprise soit sortie d'affaire.

Aujourd'hui, il y a d'énormes espoirs pour celles et ceux qui restent dans l'entreprise et pour celles et ceux qui partent. Peut être qu'un certain nombre serait parti naturellement, mais peut-être pas tous. Il y a un certain nombre qui font le choix de partir avec un accompagnement financier, un accompagnement d'un cabinet spécialisé, notamment la Société AXCESS. On a essayé de leur faciliter la tâche, on accueille cette société en collaboration avec le mandataire judiciaire au Point d'Accès aux Droits. On leur a mis à disposition les locaux pour permettre aux personnels concernés de trouver avec eux la meilleure sortie possible, c'est-à-dire reclassement, création d'entreprises, formation pour celles et ceux qui souhaitent un départ volontaire.

Voilà dans quel état d'esprit on est. Un moment donné, en début de semaine dernière il y a eu un regain de tension qui s'est vite calmé parce qu'il y a eu des discussions et on arrive à un dispositif sans licenciement sec. Je crois que c'est ce qu'on pouvait souhaiter de mieux dans le contexte dans lequel l'entreprise se situe et on va continuer à les aider dans la mesure de nos possibilités.

Je donne rendez vous à la prochaine séance du Conseil Municipal vers le mois de Juin.

M. le Maire invite le public et la presse à quitter la salle.

La séance se poursuit à huis clos.

**Question n° 24**

**APPROBATION DE LA TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS**

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

La teneur de la délibération relative à l'attribution d'une bourse selon les critères du legs de Mademoiselle TROQUET, nécessite la tenue d'une séance à huis clos.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de tenir la séance à huis clos.

### **Question n° 25**

#### **LEGS TROQUET – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE D'ETUDES**

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

La ville de Coulommiers a bénéficié d'un legs de Melle TROQUET qui devait permettre la création d'une bourse d'études pour une jeune fille d'un lycée de Coulommiers, issue d'une famille de conditions modestes ayant au moins deux enfants.

Cette année, il a été proposé d'attribuer

cette bourse à une jeune fille du lycée Georges Cormier.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide en comité secret, sur le demande de Monsieur le Maire, d'attribuer pour l'année scolaire 2009/2010, une bourse d'études de 398 euros à Mademoiselle DA COSTA

Jennifer

Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2010

La séance est levée à 20 h 55.